



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

incendies

Question écrite n° 59133

Texte de la question

Mme Marie-Louise Fort interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le coût pour la Nation des incendies criminels qui ont eu lieu en Corse la semaine du 20 juillet 2009. En particulier, elle lui demande quel a été le coût du déploiement des pompiers métropolitains en Corse le 24 juillet et quelles actions le Gouvernement entend mener pour améliorer la lutte contre les pyromanes et la prévention contre les incendies, la détection des départs de feu et la réactivité et l'efficacité de la lutte anti-incendie.

Texte de la réponse

Les surfaces touchées par le feu en Corse-du-Sud étaient de 140 ha parcourus en moyenne par le feu lors des cinq derniers étés. En revanche, le bilan apparaît particulièrement critique dans ce département en 2009, puisque 5 320 ha y ont été brûlés. Ce bilan s'explique par trois incendies majeurs qui se sont développés dans le sud-ouest de l'île le 23 juillet à : Péri : 720 ha ; Sartène : 1 200 ha ; Fozzano-Aullène : 3 220 ha. Ces deux derniers incendies (4 420 ha), dont la cause est imputable au réseau électrique, ont débuté quasiment simultanément (13 h 25 et 13 h 26). Ils se sont propagés dans un contexte météorologique exceptionnel, marqué par des températures record (plus de 43 °C) et une hygrométrie très basse (10 %). des moyens importants ont été déployés par l'État, en renfort des moyens locaux pour y faire face : 7 sections des formations militaires de la sécurité civile ; soit 210 sapeurs-sauveteurs des formations militaires de la sécurité civile ; 2 sections militaires intégrées ; soit 60 militaires des sections militaires intégrées ; des renforts de sapeurs-pompiers venus des Alpes-Maritimes, du Gard, de l'Hérault, et du Var (pour « armer » la réserve territoriale) soit 250 hommes mobilisés durant une dizaine de jours représentant un coût pour l'État de 523 000 EUR ; 13 avions bombardiers d'eau du ministère de l'intérieur : 7 CL 415 (dont 3 du dispositif insulaire), 4 Tracker (dont 2 du dispositif insulaire), 2 Dash, ce qui a représenté 60 % de la flotte d'avions bombardiers d'eau disponible ; 2 CL 215 du module européen. Si 16 intervenants ont été blessés (dont 1 sapeur-pompier du Var), l'action des secours, qui, dans un premier temps, a privilégié la défense des points sensibles, a permis d'éviter toute perte en vies humaines au sein de la population. Il convient enfin de relever que, malgré cet épisode, le nombre des incendies est en sensible diminution dans l'île, puisque 300 feux y ont été décomptés durant l'été, contre 400, en moyenne. Cette réduction du nombre des départs de feu témoigne des efforts entrepris en matière d'occupation dissuasive du terrain par les sapeurs-pompiers, les forestiers, mais également les forces de police et de gendarmerie et l'apport des cellules pluridisciplinaires de recherche des causes de feu constituées par les préfets. Ces interventions ont permis de mettre en cause plusieurs auteurs d'incendies volontaires, qui ont été condamnés à des peines de prison ferme, notamment à Calenzana (2B), où de nombreux incendies avaient été enregistrés dans le passé.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Louise Fort](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59133

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8945

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6703